

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 12. — Décembre 1901.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1901

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq-Dumesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, secrétaire-général. — M. Morel, vice-président.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — Secrétaire-Général : M. Mouret-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Loizeau. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M Thirion fils. — Bibliothécaire-Archiv. : M. Cavallier. — Conservateur du Matériel : M. Tirllet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.

CHANTILLY. — Président d'honneur : M. Vallon. Président : M. Guillemillot. Vice-Présidents : MM. Massou et Béry. Secrétaire : M. Camille Lozet. Secrétaire-Adjoint : M. Lambert. Trésorier : M. Debacq. Délégués : MM. Ramus, Lecourbe, Maricourt et Guillet.

CREIL. — Président : M. Coquatrix. Vice-Président : M. Pichon. Secrétaire : M. Hanniet. Trésorier : M. Dessat.

CREPY-EN-VALOIS. — Président d'honneur : M. Chopinet. Président : M. P. tit V. Vice-Présidents : M. Oudin. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Vice-Président : M. Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. V. Pr. : MM. Bouffet et Brassart. Secrétaire : M. Vinet. Vice-Secrétaire : M. Hennequin (Edmond). Trésorier : M. Délégué : M. Gosnet.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4^{er} DÉCEMBRE 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MOURET-APPERT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Mouret présente les excuses de M. Thirion, à qui la santé ne permet pas encore de sortir.

M. Chéret se fait également excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

Sont admis membres de la Société :

M. SAULET, surveillant de l'Octroi, route de Chantilly, à Senlis.

Et M. HENNEQUIN, entrepreneur de maçonnerie à Senlis.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M. TIRLET, ancien cultivateur à Raray (présenté par MM. Tirllet et Mouret).

Et M. MONGÉ (Albert), jardinier chez M^{me} Vincent-Baudet, à La Chapelle-en-Serval (présenté par MM. Lozet père et Camille Lozet fils).

La correspondance comprend :

1^o Lettre de M. Vantroys, résumant ses impressions sur l'Exposition de Chantilly, et dont il est donné lecture; l'insertion en est ordonnée au présent Bulletin;

2^o Rapport de M. Mouret, sur l'Exposition de Nogent-sur-Marne, que l'on trouvera également dans le cours du Bulletin;

3^o Catalogue de Blain fils aîné, marchand grainier à Saint-Remy-de-Provence.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M^{me} Jassemmin, la femme de notre sympathique Secrétaire-Général honoraire, et de M. Roger de la Bastie, président

XIX^e VOLUME. — N^o 12. — DÉCEMBRE 1901.



de la Société d'horticulture de l'Ain et de la Société pomologique de France, membre correspondant de la Société.

L'Assemblée envoie à ces deux familles ses compliments de condoléances.

M. le Président rend compte à l'Assemblée de la décision prise par le Conseil d'administration : Le Conseil a nommé membres de la Commission des Finances MM. Montigny, Tirlet, Cavallier, Lozet, et le Trésorier-Adjoint qui va être nommé.

Ces nominations sont approuvées par l'Assemblée.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement annuel du Bureau et du Conseil d'administration.

M. le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Lejay, secrétaire-général-adjoint, démissionnaire, et de M. Vaillant, trésorier-adjoint, qui tous deux ont quitté Senlis.

Le vote a lieu au bulletin secret, excepté pour la nomination du Président, qui est élu par acclamation.

Ont été nommés :

<i>Président</i>	MM. THIRION.
<i>Vice-Président</i>	VANTROYS.
—	MONTIGNY.
—	AUDIGIER.
<i>Secrétaire-Général</i>	MOURET-APPERT.
<i>Secrétaire-Général-Adjoint</i>	LOIZEAU.
<i>Secrétaire</i>	LESTOCART.
<i>Secrétaire pour l'Apiculture</i>	HARDRET.
<i>Trésorier</i>	CHOQUET.
<i>Trésorier adjoint</i>	THIRION fils.
<i>Bibliothécaire</i>	CAVAILLIER.
<i>Conservateur du Matériel</i>	TIRLET.

Un nouveau scrutin est ouvert pour le choix des Membres du Conseil d'administration.

Sont nommés :

MM. BERGER, BILLION, BORDIER, CAMUS, CARREAU, CHÉRET, DELMONT, DESLANDES fils, LEROUX, PECQUET, VAUDIER et VIBERT.

M. le Président remercie l'Assemblée au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de leur donner.

Il est ensuite procédé au tirage de la Tombola, composée de fruits apportés par M. Lozet, provenant du Jardin de la Société, et la séance est levée à quatre heures.

Lettre de M. Vantroys, vice-président.

Paris, 64, boulevard Saint-Michel,
30 novembre 1901.

Mon cher Président,

J'espérais pouvoir demain me rendre à Senlis, et assister à la réunion de la Société; j'en suis empêché, par suite d'un refroidissement qui m'occasionne des souffrances, qui m'obligent à certains soins.

J'aurais été heureux de rendre compte au Bureau et à nos collègues, de la mission que j'ai remplie à votre demande, à l'Exposition de Chantilly; je vous prie de m'excuser auprès d'eux, et leur dire que j'ai visité l'Exposition qui a été des plus réussies; grâce à l'intervention de M. Vallon, maire, l'Institut avait mis à la disposition des organisateurs une partie des vastes écuries du Château, ce qui offrait un cadre merveilleux pour recevoir les plantes et fleurs magnifiques de nos exposants. On pénétrait par une porte monumentale précédée d'un terre-plein spacieux, où le tourniquet rendait grand service pour la perception des entrées, qui ont dû être nombreuses, si j'en juge par l'affluence des visiteurs qui se

pressaient autour des massifs de Chrysanthèmes et de Plantes vertes dont la richesse et la beauté ont été très admirées.

Le jury mieux que moi, dans son rapport, peut rendre justice aux mérites et aux efforts de nos horticulteurs.

A la distribution des récompenses, après le discours de M. Guillemillot et celui de M. Vallon qui a été très flatteur pour le représentant de la Société de Senlis, j'ai cru devoir en quelques mots remercier M. Vallon, exprimer tous vos regrets d'avoir été empêché d'assister à la réunion, et j'ai osé me présenter comme désigné pour vous remplacer, mais mon premier soin a été de déclarer que ce serait sans profit pour les assistants, que votre absence priverait du plaisir d'entendre dans la langue fleurie, fine et charmeuse dont vous avez le secret, toutes les félicitations que méritaient les organisateurs et les exposants, et aussi ceux qui, hors concours, avaient bien voulu contribuer à rehausser par leurs apports l'éclat de l'Exposition ; j'ai rappelé que vous et moi, nous avions assisté à la constitution de la Section de Chantilly, qu'avec le plus grand plaisir nous avons vu son développement et que nous souhaitions qu'il ne s'arrête pas, que l'Exposition à laquelle nous venions d'assister était un témoignage de la vitalité de la Section de Chantilly, des efforts et de la science horticole de ses membres, que le Bureau de la Société de Senlis était fier des rapides succès de sa nouvelle Section et y applaudissait ; bref j'ai exhorté nos collègues à ne pas s'arrêter dans la voie où ils marchaient, et que nous serions jaloux de faire aussi bien qu'eux, etc., etc.

Vous auriez certainement mieux dit et mieux fait que moi, cher Président, mais j'ai affirmé à nos collègues que j'avais au cœur pour leurs succès les mêmes sentiments que ceux dont vous étiez animé.

L'Exposition de Chantilly a été un vrai succès pour notre Section et, il importe de le proclamer bien haut, pour tous ceux qui y ont pris part et l'ont organisée.

J'ai regretté que le *Journal de Senlis* n'en ait rien dit.

Veillez croire, cher Président, à mes plus affectueux sentiments.

A. VANTROYS,

• Vice-Président.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1904 — PRÉSIDENTE DE M. GUILLEMINOT

Le Bureau était au complet ; 32 membres étaient présents.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1° Une lettre de M. le député Gaillard, offrant un prix pour l'Exposition de Chantilly. Ce prix, étant arrivé trop tard pour être distribué, sera réparti pour être donné dans le courant de l'année ;

2° Une lettre de M. Desjardin, jardinier à Coye, donnant sa démission de sociétaire ;

3° Une lettre de M. Masson (Arthur), 4, rue de Creil, donnant sa démission de membre de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Debacq, trésorier de la Section, donne lecture de la liquidation des comptes de l'Exposition, qui se solde par un bénéfice de 154 fr. 85.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. JOUANET, chef-jardinier au Parc des Fontaines à Gouvieux, chez M^{me} la baronne James de Rothschild (présenté par MM. Ramus et Renard).

CORNETTE (Ferdinand), marchand de produits chimiques à Champagne (Seine et-Oise) (présenté par MM. Ramus et Baudet).

SIGNOT (Emile), jardinier chez M. Ouachée, à Saint-Leu-d'Esserent (présenté par MM. Ramus et Léger).

MM. BERNAUDIN (Léopold), jardinier chez M. Caillault, Mill-Cottage, à Chantilly (présenté par MM. Guilleminot et Ramus).

DECAUVILLE, propriétaire à Coye (présenté par MM. Masson et Guilleminot).

HÉROT, cafetier à Chantilly (présenté par MM. Carreau et Gross).

Il est ensuite procédé au renouvellement annuel du Bureau.

Sont nommés pour 1902 :

Président	MM. GUILLEMINOT.
1 ^{er} Vice-Président	MASSON.
2 ^e —	BÉRY.
Trésorier	DEBACQ.
Secrétaire	LOZET (Camille).
Secrétaire-Adjoint	LAMBERT.

L'assemblée décide de nommer quatre délégués pour la représenter auprès de la Société-mère.

Sont nommés : MM. RAMUS, LECOURBE, MARICOURT et GUILLET.

La séance est levée à quatre heures et demie du soir.

COMPTE-RENDU

de l'Exposition de Nogent-sur-Marne.

Délégué par la Société pour faire partie du Jury à l'Exposition organisée par l'Union horticole de Nogent-sur-Marne, le 17 novembre dernier, je me suis rendu dans cette dernière ville et viens vous rendre compte de ma mission.

Le Jury, composé de MM. Nomblot, de la Société de Paris, président; Hatesse, de la Société de Vincennes, secrétaire; Compeyrat, de la Société de Fontainebleau; Rolly, de la

Société du Vésinet; Bosset, de la Société de Villemomble, et Mouret-Appert, de la Société de Senlis, entrain en fonctions à neuf heures, guidé par MM. Kirbuhler, président, et Pillot, secrétaire-général.

La partie florale de l'Exposition, qui était fort complète, était installée dans l'immense préau couvert des Ecoles de Nogent.

Un concours spécial était établi pour les Chrysanthèmes; les exposants pour cette catégorie étaient au nombre de dix, et ils s'étaient tous surpassés. C'était plaisir d'admirer ces énormes fleurs, et quelle variété dans les coloris, dans la découpe des pétales; il y avait beaucoup de plantes naines, des demi-tiges et des standards, dont quelques-uns porteurs de plus de 50 fleurs.

La collection qui a obtenu le prix d'honneur était composée de plus de 450 variétés.

Dans la seconde catégorie étaient classées toutes les autres plantes, un très beau lot d'Araucarias de toutes tailles, des Bégonias Rex, Salvias, Orchidées, un lot de Cyclamens d'une très bonne culture.

Dans la cour, un lot très important de Légumes de toutes sortes a particulièrement attiré l'attention du jury.

A l'entrée, devant les classes, un abri avait été établi où étaient exposés des lots de fruits et l'industrie horticole.

A midi, le Jury, ayant terminé ses travaux, était présenté par M. Kirbuhler, président, à M. Legrand, sous-chef du cabinet de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Lefèvre, sénateur de la Seine, M. Dybowski, directeur du Jardin colonial de Nogent, et H. Husson, maire de Nogent, venus pour faire l'ouverture de l'Exposition.

Tous les invités, au nombre de plus d'une centaine, se sont ensuite réunis en un banquet des mieux servis; au dessert, plusieurs toasts ont été portés, entre autres par M. Kirbuhler, président, qui a remercié MM. les Membres du Jury.

M. Nomblot, se faisant l'interprète de ses collègues, a

remercié M. le Président et tous les membres du bureau, du bon accueil reçu à Nogent, et a porté un toast à la prospérité de la Société.

LISTE DES PRINCIPALES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE JURY.

Grand prix d'honneur, médaille d'or, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture :

M. Charles Strady, amateur à Nogent, pour Chrysanthèmes.

Grand prix d'honneur, médaille d'or, avec félicitations :

M. Louis Bonamy, jardinier chez M^{me} Lemerle, à Nogent, pour Plantes vertes, Légumes et Fruits.

Il est de plus attribué à M. Bonamy, le *diplôme d'honneur offert par la Société nationale d'horticulture de France*, tout spécialement pour son lot de Légumes.

Prix d'honneur, médaille d'or :

M. Grivaux, chez MM. Charney et Lafaye, à Nogent, pour Chrysanthèmes.

Prix d'honneur, médaille de vermeil grand module :

M. Loison, horticulteur à Vincennes, pour Orchidées et Plantes vertes.

1^{er} prix, médaille de vermeil :

M. Victor Thévenard, amateur, à Nogent, pour deux lots de Chrysanthèmes.

1^{er} prix, médaille de vermeil :

M. Guignard, jardinier chez M^{me} Amet de Lisle, à Nogent, pour Chrysanthèmes.

1^{er} prix, médaille de vermeil :

M. René Caillaud, horticulteur à Mandres, pour Cyclamens.

Des médailles d'argent sont attribuées à M. Bonamy, pour Chrysanthèmes; — M. Courbron, pour Chrysanthèmes; — M. Brachard, pour Chrysanthèmes; — M. Thévenard, pour Fruits; — M. Pouillard, pour Araucarias; — M. Daniel, pour Fruits, et félicitations pour son industrie du Miel; — M. G. Appert, pour Chrysanthèmes; — M. Dumontier, pour Chrysanthèmes.

Des médailles de bronze sont également décernées à plusieurs exposants.

Une dizaine de récompenses ont été attribuées aux exposants dans l'industrie horticole.

Je vous remercie bien sincèrement, chers Collègues, de m'avoir chargé, en me déléguant à Nogent, d'une mission qui, tout en m'instruisant, m'a procuré un bien vif plaisir.

MOURET-APPERT

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Emploi de la nicotine comme insecticide en horticulture.

— M. Schlœsing a lu, à une séance de la Société nationale d'Agriculture, la note suivante de M. Em. Laurent, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux (Belgique) :

« La nicotine a un pouvoir insecticide extrêmement remarquable à l'égard d'un grand nombre de parasites qui s'attaquent aux plantes (1). Elle constitue le principe actif de plusieurs liquides fort employés en horticulture pour la destruction des parasites.

« La première qualité que doivent posséder de tels liquides est de contenir à coup sûr la proportion voulue de nicotine. Aujourd'hui on peut aisément satisfaire à cette condition puisqu'on dispose de produits d'un titre en nicotine parfaitement connu et constant, fabriqués et vendus par la régie française des tabacs.

« La faible dose de 1/1000 de nicotine suffit très généralement pour rendre mortels aux parasites les liquides avec

(1) Et aussi à l'égard de parasites des animaux; un très grand emploi en est fait, surtout dans l'Amérique du Sud, avec un succès complet, contre la gale des moutons.

lesquels on traite les plantes. Or, les produits nicotineux qu'on trouve dans le commerce sont, pour la facilité des transports, beaucoup plus riches; on les étend, pour l'usage, avec de l'eau, de manière à les amener au titre de 1/1000 de nicotine (1).

« Ces solutions de nicotine dans l'eau réussissent parfois très bien. Mais souvent aussi elles ont l'inconvénient de ne pas mouiller suffisamment les plantes ni les insectes. En y ajoutant certaines substances, on augmente beaucoup leur efficacité. Voici d'instructives expériences sur ce sujet :

« On a composé de liquide suivant (A) :

Eau	1000 grammes.
Nicotine.....	1 gramme.
Alcool méthylique (esprit de bois)..	10 cent. cubes.
Savon noir.....	10 grammes.
Carbonate de soude du commerce..	2 —

« On l'a fait agir, plus ou moins modifié, ainsi qu'on va voir, sur divers insectes :

« Chenilles (*Bombyx neustria*, *Liparis dispar*, *Hyponomeuta padella* ou *variabilis*);

« Pucerons des feuilles du Pommier, du Prunier, du Cerisier;

« Cochenille;

« Thrips, araignée rouge, pucerons et autres parasites des plantes de serres.

« Les résultats sont indiqués ci-après :

« *Observations faites sur les chenilles.* — Le mélange complet A est très actif sur ces insectes, soit qu'on les immerge dans le liquide, soit qu'on les asperge à l'aide d'un pulvérisateur. L'action est immédiate; les chenilles semblent

(1) Les simples jus de tabac, depuis longtemps répandus parmi les horticulteurs et les maraichers, sont encore fort en faveur, mais leur richesse en nicotine est extrêmement variable; il est donc difficile de les diluer dans la proportion convenable. Les produits à titre bien constant et bien connu leur sont préférables.

anesthésiées et meurent; si elles se trouvent sur les arbres, elles tombent tout de suite.

« On a supprimé l'alcool de la formule A. L'action du liquide sans alcool a été un peu moins rapide, mais néanmoins efficace.

« On a essayé, en outre, la dissolution de nicotine seule toujours à 1/1000, ou encore cette solution additionnée de carbonate de soude. Les chenilles, après avoir été plongées dans le liquide, sont d'abord restées immobiles; mais ensuite elles ont repris leurs mouvements. L'action nuisible a été insignifiante.

« L'alcool et le savon ont permis au liquide de mieux adhérer au corps des insectes.

« *Observations faites sur les pucerons.* — Des rameaux de Pommier, de Prunier, de Cerisier, dont les feuilles s'étaient fortement recroquevillées, ont été immergés dans la solution complète A, dans la même solution sans alcool et dans une dissolution de nicotine seule à 1/1000 avec et sans carbonate de soude.

« La solution complète, après vingt minutes, avait tué les pucerons.

« La solution complète, sauf l'alcool, a paru un peu moins efficace.

« Les pucerons n'ont pas été endommagés par les simples solutions de nicotine, avec et sans carbonate de soude.

« Sur les plantes de serre, le liquide à 1/1000 de nicotine, comprenant savon noir, carbonate de soude, avec ou sans alcool méthylique, a donné sensiblement les mêmes résultats que la dilution au 1/20 de la préparation XL AII. (Cette préparation est un produit de provenance anglaise réputé par son activité; il contient environ 5 p. 100 de nicotine)

« M. Ed. Pynaert, horticulteur à Gard, a essayé le même liquide A (sans alcool) pour nettoyer les Azalées de l'Inde lors de la rentrée des plantes, en octobre. Il immergeait

toutes les parties aériennes des plantes. Les effets ont été excellents; les plantes ont été débarrassées des parasites.

« Enfin l'on a expérimenté en remplaçant le savon par de la colophane ou de l'huile de lin, à raison de 10 p. 1000, avec du carbonate de soude. On a obtenu des résultats de même ordre qu'avec le savon. L'emploi du savon est plus simple.

« En résumé, pour détruire de nombreux parasites des plantes, il paraît tout à fait utile de recommander le mélange A ci-dessus.

« L'alcool méthylique (esprit de bois) n'y est pas indispensable; cependant sa présence améliore plutôt les résultats.

« Il sera très avantageux au point de vue de la dépense et très facile aux horticulteurs de préparer eux-mêmes le mélange A. Pour se procurer la nicotine nécessaire, il leur sera commode d'acheter les produits de la régie française des tabacs; le produit qu'elle vend sous le nom de *jus riche* contient exactement 400 grammes de nicotine par litre; en l'étendant avec cent fois son volume d'eau, on obtient une dissolution de 4 p. 1000 de nicotine. »

(*Journal de la Société d'Horticulture de France.*)

* *

La Culture du Musa Japonica. — Si les comptes-rendus que nous lisons dans divers journaux horticoles sont exacts, on doit recommander la culture du Musa Japonica dans tous les jardins. La résistance de ce Bananier, nous dit le *Bulletin de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres*, aux vicissitudes climatériques, est des plus remarquables. La plante a très bien résisté aux hivers de 1895 et 1896, dont la température s'est abaissée jusqu'à 14° centigrades, et une humidité constante, sans un rayon de soleil pendant un mois. Ni le gel ni le dégel n'ont pu entamer la vitalité de cette belle plante.

Cependant, comme mesure de précaution, nous conseillons, à l'approche des premières gelées, de mettre une couche de litière à la base et après avoir coupé les feuilles au ras de leur insertion, envelopper la tige avec un cordon de paille qu'on amène au sommet de la tige.

Nous n'hésitons pas un seul instant à considérer cette plante comme une introduction des plus méritantes pour l'horticulture des climats tempérés; nous en sommes redevables à M. Sallier, à Neuilly-sur-Seine.

* *

Culture de la Chicorée pommée ou Witloof. — Il nous a paru utile d'exposer brièvement nos procédés de culture de la chicorée pommée ou Witloof, certain que ceux qui, jusqu'à ce jour, n'ont point encore essayé d'en obtenir, verront leurs efforts couronnés de succès.

Nous passerons sous silence les soins de la culture estivale: ils sont trop élémentaires pour que nous en donnions la description.

Nous supposons donc que l'on soit en possession d'une certaine quantité de racines, lesquelles auront été provisoirement mises en rigole à quelques centimètres les unes des autres, et couvertes lorsque la terre est menacée d'être durcie par les fortes gelées, non pas que cela puisse leur être nuisible, mais uniquement pour pouvoir, en tout temps, en prendre la quantité nécessaire.

L'endroit le plus convenable pour l'établissement (ou la formation) des couches à chicorée est une bonne cave à légumes. On peut cependant obtenir de beaux produits en tout autre lieu, voire même en plein air; mais il est à remarquer qu'il y a bien plus de main-d'œuvre, et partant plus de dépenses en argent, lorsqu'on ne dispose que du jardin.

On donne ordinairement une largeur de 1^m50 à ces couches, et, pour simplifier l'ouvrage, on les édifie communément le long d'un mur. La longueur, la largeur étant

données, il est bon d'encadrer les côtés d'un rebord de planches de 0^m30 à 0^m40 de hauteur.

Ces notions préliminaires connues, disons un mot de la terre à employer, et puis nous procéderons à la plantation.

La terre la plus convenable pour cette culture est une bonne terre franche de potager, à laquelle on aura ajouté une assez forte partie de terreau de couche à primeurs ; il faut, en un mot, qu'étant chargée de principes fertilisants, elle soit meuble et légère, pour assurer le prompt développement des jeunes racines et que la chaleur puisse aisément pénétrer dans toutes ses parties.

On ouvre, dans la largeur de la couche, une rigole assez profonde pour y loger les racines, et on y dispose celles-ci à 0^m04 ou 0^m05 les unes des autres, en ayant soin de mettre les collets à fleur de terre. La seconde rigole peut s'ouvrir à 0^m15 de la première, et ainsi de suite. Aussitôt ces racines plantées, comme il vient d'être dit, on charge toute la surface de la couche d'un lit de terreau ou de vieux tan de 0^m20 d'épaisseur. Si c'est à ce dernier qu'on donne la préférence, il est recommandable d'y ajouter une partie de sable, ou toute autre terre pesante, car l'expérience nous a démontré que le tan est absolument trop léger.

Le moment est alors venu, pour compléter l'ouvrage, de mettre sur la couche un lit de fumier de 0^m40 à 0^m50 d'épaisseur. Il a pour mission de donner à ces différentes couches de terre une douce chaleur, et remplira, par conséquent, le rôle de provocateur de la mise en végétation des racines.

Après une vingtaine de jours ou un mois, les premières chicorées doivent pouvoir être cueillies ; après ce laps de temps, en effet, le sommet des pommes apparaît sous le fumier, et il est temps d'enlever toutes celles qui se trouvent dans ces conditions. Cependant, pour prolonger la récolte, nous avons obtenu de bons résultats en enlevant complètement toute la couche de fumier et en la remplaçant par un nouveau lit de terre de quelques centimètres : en procédant

ainsi, la végétation se ralentit considérablement, et dès lors doit se dissiper la crainte de voir se diviser les feuilles constituant la pomme.

C'est pour obvier à ces mêmes inconvénients que nous ne plaçons pas le fumier sous les deux lits de terre, comme beaucoup de jardiniers s'obstinent à le faire. En effet, il est clair que si le fumier, placé en dessous, n'a pas perdu tout son pouvoir calorique au moment où les chicorées ont atteint le développement voulu pour être livrées à la consommation, il est clair, disons-nous, que la récolte sera de bien courte durée.

Beaucoup de jardiniers ne se mettent à préparer et à planter la seconde couche que lorsque la première commence à produire. Il est plus avantageux, avons-nous constaté, de les préparer toutes deux simultanément. Pendant que les plantes de l'une font des progrès rapides sous l'action de la chaleur du fumier, les autres demeurent presque stationnaires ; mais il se sera formé, vers l'époque où elles recevront le fumier à leur tour, une grande quantité de petites radicelles, qui contribueront à assurer la belle venue des pommes.

Telle est, décrite brièvement, la méthode qui, toujours, nous a donné pleine satisfaction.

SPÉDER,

Chef de culture, Pont-Brûlé, Vilvorde.

(*Bulletin d'arboriculture de Belgique.*)

* *

Conservation des Chrysanthèmes pendant l'hiver. — Nous avons lu dans le journal *le Chrysanthème* que M. Choulet, le digne successeur de M. Chrétien, au parc de la Tête-d'Or, à Lyon, conseillait de ne pas couper les tiges des plantes de Chrysanthèmes quand on les rentre pour les hiverner, et il insiste surtout pour les variétés délicates. On peut dire que rien n'est nouveau sous le soleil, et le hasard fait que nous

trouvons, dans la *Revue horticole* du 1^{er} mai 1874, un article de M. Boucharlat aîné, de Lyon, où il est dit textuellement : « Une chose des plus importantes pour la conservation des Chrysanthèmes pendant l'hiver, c'est de leur laisser les tiges florales et de ne les couper qu'en mars ou avril, suivant les conditions de climat dans lesquelles on se trouve placé. De cette manière, les plantes résistent parfaitement, et, dès les premiers beaux jours, donnent des bourgeons vigoureux à l'aide desquels on fait la multiplication. » Il résulte de ceci que l'on attachait déjà à Lyon, il y a trente ans, une certaine importance à la culture de cette plante, qui jouit de la vogue que l'on sait. Emile MULNARD.

(*Journal de la Société d'Horticulture du Nord.*)

* *

Dégâts du « *Forficula auricularia* » (Linn.) dans les Ruches d'Abeilles. — Sous ce titre, M. H. du Buysson, du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a publié, dans le *Bulletin de la Société Entomologique de France*, la note suivante :

« Cette année, le 29 mars, j'eus l'idée d'examiner une ruche que j'avais établie l'an dernier, et en la soulevant je vis le plateau de dessous jonché de cadavres d'Abeilles, parmi lesquels ceux de 18 *Forficula auricularia* L. — Une lutte devait avoir eu lieu, et en examinant les rayons, je fis tomber encore sept ou huit Forficules vivants qui étaient assurément occupés à manger le miel et la cire. — Cet essaim maladif, par suite du froid de l'hiver, d'un calfeutrage insuffisant et par suite surtout de l'épuisement des provisions, avait eu à souffrir de ces intrus. Je crois intéressant de signaler le fait, attendu que cette observation ne se trouve relatée dans aucun ouvrage d'apiculture, et que pareille chose s'est produite aussi cet hiver, dans une ruche, chez M. J. Martin, préparateur d'Entomologie au Muséum de Paris ».

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1902

Culture alimentaire : L'Artichaut.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 5, à l'issue de la séance.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 9, à 11 heures, chez M. Boucher, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 12, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Petz :</i>	Jeudi 16, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 19, à 2 heures, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Mercredi 22, à 4 heures, à l'école des garçons.
<i>Chantilly :</i>	Dimanche 26, à 2 heures, salle des réunions.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 30, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner plus d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.